



EXTRAIT N°67/2026 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2026

Date de la
convocation :
Le 08 juillet 2026

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 8
Absents 3
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 22
Procurations 8
Absents 3
Excusés 0

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de juillet, le Conseil Municipal convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du maire, M. MONPLAISIR Yan.

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ROSELET Jean-Christophe,

Conseillers municipaux : Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane, Mme MARLIACY Danielle, M. ARETO Joseph, M ADELAIDE Michel, M. CIDOLIT Bertrand, M. MELINARD Quincy, Mme PARFAIT Maëllie, M. LARAIRIE Ruddy, Mme Stéphanie BATIZA, Mme JEANNE-ROSE Laurence, M. GIBOYAU Jean-Claude, M. HERELLE Tedy, Mme XAVIER Oriane.

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. NAPOLY Raymond (procuration à M ADELAIDE Michel), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle), Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme CARDOU Josiane, (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. ADELE Lionel, (procuration à Mme DUBO Corinne), M. SAINT-HONORE Laurent(procuration à Mme JEANNE-ROSE Laurence), Mme LAMARTINIERE Nadine, (procuration à Mme JEANNE-ROSE Laurence),

ABSENTS NON-EXCUSES : M. THELESTE Johan, Mme COSTIER Luciane, M. PALIX Pierre

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Victor VALAYE (DIRFIN), Mme Audray LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-67-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-67-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

Le maire expose :

En sa séance du 26 février 2026, le conseil municipal de la ville de Saint-Joseph a fixé l'enveloppe de subventions aux associations à **210.000€** (deux-cent dix-mille euros) et il a attribué la somme de **138.600€ (cent trente-huit mille six cents euros)** aux associations ayant présenté leurs dossiers dans les temps pour être étudiés. Il reste donc la somme de **71.400€** sur l'enveloppe des subventions aux associations.

ASSOCIATIONS	2026	ALLOUEES 2025
ADCA	10 000,00 €	10 000,00 €
AMASSAJ	1 500,00 €	1 000,00 €
ARTINCIDENCE	3 500,00 €	0,00 €
CLUB MANIKOU	2 500,00 €	2 500,00 €
CŒURS AU CHANT	1 500,00 €	1 000,00 €
GOLDEN LION FOOTBALL	22 000,00 €	22 000,00 €
KORZEMO	3 000,00 €	1 000,00 €
LE CLUB DES ALIZES	1 800,00 €	1 500,00 €
LES ANTHURIUMS	3 000,00 €	3 000,00 €
MAJOUNBE	5 000,00 €	5 000,00 €
SOCIETE SAINT-VINCENT DE PAUL	1 000,00 €	0,00 €
SCOUT ET GUIDE	2 000,00 €	1 500,00 €
SPRINT CLUB	4 000,00 €	4 000,00 €
TI MOUN JEANNE MERTON	800,00 €	800,00 €
SOUS TOTAL	60 800,00€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

DE VERSER aux associations qui suivent pour l'exercice 2026, les subventions telles que figurant dans le tableau ci-avant, pour un montant total de **60 800€** (soixante mille huit cents euros) :

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 16 juillet 2026



Le Maire

Yan MONPLAISIR

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-67-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-67-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026